

Nice Côte d'Azur a lancé...



10 mois déjà...

Sommaire

Communiqué de Presse	p.3
Le projet Auto Bleue	p.4
Les enjeux	
Une électricité verte	
Rappel des engagements	
Présentation du projet et calendrier	
Montant de l'investissement public	
Rappel de la procédure	
Plan d'implantation des 29 premières stations	
Adresses des 29 premières stations	
Bilan après 8 mois d'utilisation	
Le Groupement VENAP	p.12
L'expertise des partenaires du Groupement VENAP	
Des stations pleinement intégrées dans le paysage urbain – usage facile	
Des offres simples et adaptées aux différents utilisateurs	
Une exploitation et une maintenance rigoureuse	
En route vers une mobilité durable	p.15
Un réseau de transports de plus en plus respectueux de l'environnement	
L'éco#, un éco-carburant au service de l'environnement	
Le Vélo Bleu pour se déplacer en toute liberté, sans polluer	
Un parc automobile qui privilégie l'électrique	
Le stationnement, un levier indispensable à l'éco-mobilité	
Le Pédibus, un transport scolaire écologique et économique	



Nice Côte d'Azur a lancé Auto Bleue, système d'Auto Partage 100% électrique, 10 mois déjà...

Le samedi 9 avril 2011, Nice Côte d'Azur était la 1^{ère} collectivité de France à mettre en service à cette échelle l'autopartage 100% électrique, Auto Bleue. Sur le territoire, 210 véhicules électriques seront repartis à terme sur 70 stations.

Alors que la Ville de Paris s'apprête à lancer son système d'autopartage, Christian Estrosi, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur et les utilisateurs azuréens se félicitent de l'efficacité du système Auto Bleue, après les 10 premiers mois d'utilisation.

En date du 6 février 2012, **2 016 adhérents (ayant effectué plus de 10000 réservations) ont choisi ce mode de transport 'Vert'**, pour des trajets sans CO2 et sans bruit. Ces véhicules électriques ont révolutionné les habitudes de la population en matière de déplacements : **91% des utilisateurs considèrent Auto Bleue comme un service utile, facile et pratique et 95,5% d'entre eux le recommanderaient à leurs proches.**

Le succès ne s'arrête pas là...

Nice Côte d'Azur va continuer de **déployer les stations Auto Bleue** sur le territoire, dans le courant de l'année 2012. Depuis le début de l'année 2012, l'offre "*Classe Affaires*" permet aux entreprises, aux associations et aux administrations de s'inscrire à Auto Bleue.

La priorité de Christian Estrosi en matière de transports est de favoriser les modes de déplacements doux ou utilisant des énergies propres. La Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur affirme ainsi sa volonté de devenir un territoire de référence, traduisant l'enjeu national d'une société se réorganisant autour du thème du Développement Durable.

Le projet Auto Bleue...

Les enjeux

Depuis le samedi 9 avril 2011, Nice Côte d'Azur est la première collectivité de France à avoir mis en service, à cette échelle, l'auto partage exclusivement avec des voitures électriques. Sur le territoire de Nice Côte d'Azur, 210 véhicules électriques en auto-partage seront repartis à terme sur 70 stations.

Chaque station dispose de 5 Emplacements, dont 2 destinés aux propriétaires de véhicules électriques. Cette configuration permet aux particuliers, notamment ceux qui ne disposent pas d'un garage équipé, d'accéder à un point urbain de recharge électrique. Dans ce même esprit les parkings publics niçois seront progressivement équipés de point de recharge pour véhicules électriques.



Un + pour l'écologie urbaine :

- Une voiture partagée remplace entre 4 et 8 véhicules personnels ;
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre (sur NCA, 30 % sont le fait de voitures) ;
 - Réduction de la consommation de carburants fossiles ;
 - Réduction des nuisances sonores ;
 - Amélioration de la qualité de l'air et réduire la pollution urbaine ;
- Gain de places de stationnement.

Il s'agit donc projet 100% électrique, 100% écologique et 100% durable

Une électricité « Verte »

L'électricité utilisée sera « verte » : en effet le délégataire **VENAP** a souscrit auprès d'« EDF Collectivités Territoriales » des *Certificats d'Equilibre* qui garantissent que la consommation des Auto Bleues sera intégralement compensée par de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables (principalement de l'énergie hydraulique).

En prenant en compte la chaîne énergétique complète (« du puits à la roue » selon l'expression des spécialistes), 1 km en auto-bleue produit 8 grammes de CO² alors que la moyenne des voitures thermiques françaises est de 158 grammes de CO² par km, soit 20 fois plus.

Globalement, le système de l'auto-bleue ne consommera qu'une infime partie de l'électricité distribuée aujourd'hui sur le territoire de Nice. Une fois totalement déployé et en régime commercial « de croisière », cela représentera (au choix) :

- La consommation de 80 ménages niçois,

Nice Côte d'Azur lance l'autobleue, ma voiture électrique en libre-service

- Un tiers de l'éclairage public de la seule promenade des Anglais,
- 30 fois moins que l'éclairage public de la seule ville de Nice,
- 0,1 % de la totalité de l'électricité distribuée dans les Alpes-Maritimes.

En termes de « puissance appelée » (vis-à-vis du risque de black-out), même en chargeant les 210 Auto Bleues ensemble, on ne se situerait qu'à 0,5 % de la pointe d'hiver du département des Alpes-Maritimes. Dans tous les cas, le système de charge des Auto Bleues est conçu pour être automatiquement bridé ou délesté en cas de difficultés sur le réseau.

Tout a été parfaitement étudié en vue d'être cohérent avec la politique d'optimisation du système électrique sur notre territoire.



Rappel des engagements

Fin 2009 : Réflexion engagée pour mettre en place un dispositif « d'auto-partage » consistant à permettre la réservation, 24h/24 et 7jours/7, d'un véhicule électrique, pour un usage de courte durée, à partir d'internet ou d'un téléphone.

Pour mener à bien cette opération, il a été décidé de lancer une procédure de délégation de service public. Le secteur privé est en effet plus à même d'offrir un service opérationnel.

Nice Côte d'Azur sera la première collectivité de France à mettre en place un service d'auto -partage avec des véhicules électriques.

Présentation du projet et calendrier

Dès le lancement, un déploiement rapide des véhicules et des stations

- A l'extérieur de Nice, des communes de la Métropole sont déjà équipées de stations Autos Bleues (Saint-Laurent du Var, Cagnes-sur-Mer, Carros, La Trinité, Vence, Colomars);
- Disposant de 48 voitures et 16 stations dès avril 2011 le service alignera 126 voitures sur 42 stations au premier trimestre 2012.
- Vingt utilitaires et un véhicule adapté au transport d'un passager PMR complètent l'offre.

**Nice Côte d'Azur lance l'autobleue,
ma voiture électrique en libre-service**

Fin 2012 : 210 véhicules et 70 stations seront en service, si de nouveaux modèles sont disponibles, NCA élargira la gamme des véhicules mis à disposition

Montant de l'investissement public

Nice Côte d'Azur participera à l'aménagement des 70 stations à hauteur de 40.000 € l'unité, soit 2.800.000 € globalement, dont la moitié sera être prise en charge par l'Etat puisque Nice Côte d'Azur fait partie des 12 projets retenus par l'Etat pour expérimenter ce dispositif. Nice Côte d'Azur versera également une subvention d'exploitation au délégataire, qui baissera dans le temps en fonction des recettes commerciales. Ce volontarisme est nécessaire pour accompagner l'évolution des mentalités : inciter les personnes à privilégier les modes de transports doux.

Le coût pour la Communauté urbaine : 1,4 Million d'€/an

Rappel de la procédure

Avril 2010 : Lancement de l'appel d'offres pour la délégation de service public,

Septembre 2010 : 6 candidatures ouvertes, dont 3 lettres de désistement,

Octobre 2010 : Ouverture et sélection des offres par la commission de Nice Côte d'Azur désignée pour les Délégations de Service Public. 2 offres ouvertes et une non retenue (incomplète et prohibitive),



Reste donc le groupe VENAP (pour Veolia EDF Nice Auto-Partage) avec qui la négociation a été engagée.

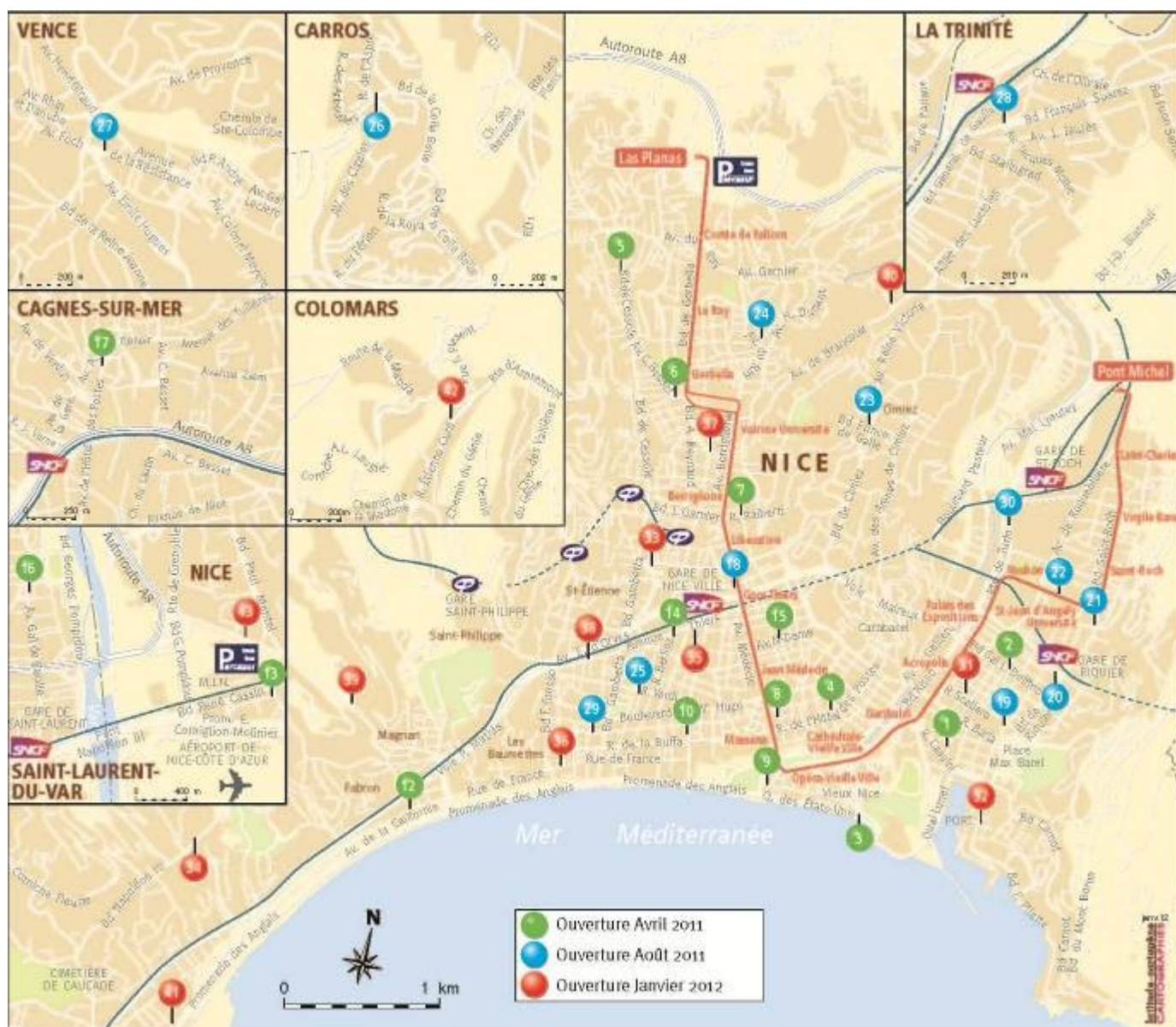
Novembre 2010 : 2 réunions conduites par Véronique Paquis et Alain Philip ont permis de préciser le projet et de faire valoir les exigences de la collectivité.

17 Décembre 2010 : Proposition d'attribution du marché au Conseil Communautaire

14 Janvier 2011 : Signature du contrat par le Président de NCA et VENAP.

Nice Côte d'Azur lance l'autobleu, ma voiture électrique en libre-service

Stations en service au 1^{er} trimestre 2012



**Nice Côte d'Azur lance l'autobleue,
ma voiture électrique en libre-service**

PLACE DE GAULLE	5 ave de l'Hôtel des Postes	06800	Cagnes
ROURE	Chemin du Roure	06510	Carros
COLOMARS	12 rue Étienne Curti	06670	Colomars
SUAREZ	15 bld François Suarez	06340	La Trinité
SQUARE BENES	990 ave du Général de Gaulle	06700	Saint-Laurent
MARECHAL JUIN	4 ave de la Résistance	06140	Vence
ALEXANDRE MEDECIN	2 ave Alfred de Musset	06100	Nice
AUBER	37 ave Aubert	06000	Nice
AUGUSTE GAL	32 rue Auguste Gal	06300	Nice
BANVILLE	56 rue Theodore de Banville	06100	Nice
CALIFORNIE	28 ave de la Californie	06200	Nice
CESSOLE	141 Boulevard de Cessole	06100	Nice
CHATEAUNEUF	22 rue Châteauneuf	06000	Nice
CIMIEZ	57 bld de Cimiez	06000	Nice
CONGRES	11 bis rue du Congrès	06000	Nice
CYRILLE BESSET	48 ave Cyrille Besset	06100	Nice
DELOYE	5 rue Gustave Deloye	06000	Nice
GARE RIQUIER	14 place Auguste Blanqui	06300	Nice
GARE THIERS	23 ave Thiers	06000	Nice
GEORGESVILLE	16 rue Georges ville	06300	Nice
GRENOBLE	58 route de Grenoble	06200	Nice
LA BORNALA	50 ave de la Bornala	06200	Nice
LINDBERGH	rue Costes et Bellonte	06200	Nice
MARNE	55 Av de la Marne	06100	Nice
NAPOLEON III	72 bld Napoléon III	06200	Nice
NOTRE DAME	18 ave Notre Dame	06000	Nice
PHILIBERT	7-11 rue Emmanuel Philibert	06300	Nice
PLACE WILSON	2 Allée Sandro Pertini - Place Wilson	06000	Nice
PONCHETTES	34 rue des Ponchettes	06000	Nice
POTIERS	2 rue des Potiers	06000	Nice
RAIBERTI	12 rue Raiberti	06100	Nice
RENE CASSIN	8 rue Marie Bashkirtseff	06300	Nice
SAINT FRANÇOIS	15 rue Saint François de Paule	06000	Nice
SAINT JEAN D'ANGELY	31 rue Monseigneur Daumas	06300	Nice
SAINT PHILIPPE	56 rue Saint Philippe	06000	Nice
SAINT ROCH	5 bld Saint Roch	06300	Nice
SMOLETT	46-50 rue Smolett	06300	Nice
STALINGRAD	43 bld Stalingrad	06300	Nice
TRACHEL	2 rue Trachel	06000	Nice
TURIN	41 route de Turin	06300	Nice
VERDI	31 rue Verdi	06000	Nice
VERNIER	47 rue Vernier	06300	Nice

**Nice Côte d'Azur lance l'autobleue,
ma voiture électrique en libre-service**



Bilan après 10 mois de mise en service

Nice Côte d'Azur et les utilisateurs azuréens se félicitent de l'efficacité du système Auto Bleue, après les 10 premiers mois d'utilisation.

Deux enquêtes de satisfaction ont été menées par le délégataire auprès de clients d'Auto Bleue.

En date du 6 février 2012, près de 2 016 **adhérents (ayant effectué plus de 10 000 réservations) ont choisi ce mode de transport 'Vert',** pour des trajets sans CO2 et sans bruit.

Ces véhicules électriques ont révolutionné les habitudes de la population en matière de déplacements : **91% des utilisateurs considèrent Auto Bleue comme un service utile, facile et pratique et 95,5% d'entre eux le recommanderaient à leurs proches.**

Le bilan de ces premiers mois permettent de constater **40% de recettes de plus** par rapport aux projections établies par le délégataire VENAP.

La durée moyenne par réservation est de 3 heures 10 mn, et le nombre moyen de **km parcourus sur une location est de 28 km** (en boucle fermée).



Usages d'Auto Bleue :

- 53,6% pour les loisirs,
- 44,1% pour faire ses courses,
- 40,2% pour transporter des marchandises.

Un service reconnu comme très satisfaisant :

- 97% des clients sont satisfaits de l'agence commerciale
- 82% trouvent le site internet facile d'utilisation
- 81% sont satisfaits de leur location
- 78% sont satisfaits des offres
- Pour ceux qui y ont fait appel, 82% sont satisfaits de l'assistance technique
- 77% trouvent le service utile et facile d'utilisation
- 90% le conseilleraient à des proches.

En ce qui concerne nos clients, nous avons :

- 73% des clients qui comptent s'en servir plus d'une fois par mois ;
- Une motivation d'abord économique

Des utilisations extrêmement variées et donc un service qui répond à toutes les demandes. Nos clients sont à 91% des résidents de Nice Côte d'Azur.

Profil des utilisateurs :

- Les membres sont pour 39,7% âgés de 31 à 45 ans, et 29,7% de 45 à 60 ans. Les 18/30 ans correspondent à 16,4% des adhérents et les plus de 60 ans 14,2%,
- L'ensemble des catégories socio professionnelles représentées :
 - Employés
 - Cadre supérieur- enseignants
 - Professions libérales
 - Artisans, commerçants
 - Etudiants
 - Sans activité professionnelle
 - Retraités
 - Ouvriers

**Nice Côte d'Azur lance l'autobleue,
ma voiture électrique en libre-service**



Le Partenariat avec Monaco



— Christian Estrosi, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur et S.A.S le Prince Albert II de Monaco ont présenté le nouveau partenariat pour l'utilisation de véhicules électriques entre la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur et la Principauté de Monaco.

La Principauté de Monaco et Nice Côte d'Azur s'engagent en faveur du développement des modes de déplacement doux, depuis plusieurs années.

Ainsi, la Principauté a développé une politique de soutien aux véhicules électriques, ce sont près de 350 véhicules électriques, deux et quatre roues, qui sont immatriculés à Monaco. Afin d'accompagner cette politique, plus de 400 postes de recharge dans les parkings publics et de deux installations de charge rapide sur la voie publique qui ont été installés.

Fort de cet engagement commun et des synergies qui restent à exploiter, la Principauté de Monaco et Nice Côte d'Azur se sont rapprochées pour faciliter l'utilisation de véhicules électriques.

Le partenariat créé se développe autour deux axes :

1. La création d'une vignette d'identification des véhicules électriques pour les personnes résidant en Principauté de Monaco ou sur le territoire de Nice Côte d'Azur, leur permettant de bénéficier d'avantages : **gratuité du stationnement de surface et à des zones de circulation réglementées** (en fonction des dispositions que les maires souhaiteront mettre en œuvre au titre de leur pouvoir de police).

2. L'accès aux bornes de recharge :

**Nice Côte d'Azur lance l'autobleue,
ma voiture électrique en libre-service**

Grâce à la carte Sans contact et à un échange des fichiers entre NCA et Monaco, les titulaires d'un abonnement dans un parking de Monaco pourront recharger les batteries de leurs véhicules électriques sur les bornes niçoises,

Réciproquement les clients louant des véhicules « auto bleue » pourront, quant à eux, recharger dans les parkings de Monaco ou sur les bornes situées sur la voie publique (restera à leur charge le paiement du tarif normal de stationnement dans les parkings).

Les prises permettant la recharge des Véhicules Electriques, situées dans les parkings de Monaco, seront implantées dans le système GPS des « autos bleues », ainsi les utilisateurs pourront les visualiser en temps réel sur l'écran de l'auto bleue lors de leurs déplacements à Monaco.

Les deux parties souhaitent expérimenter cette mesure jusqu'au 31 décembre 2012.

Le Groupement VENAP...

Accompagner Nice Côte d'Azur dans les évolutions et innovations des services publics de mobilité.

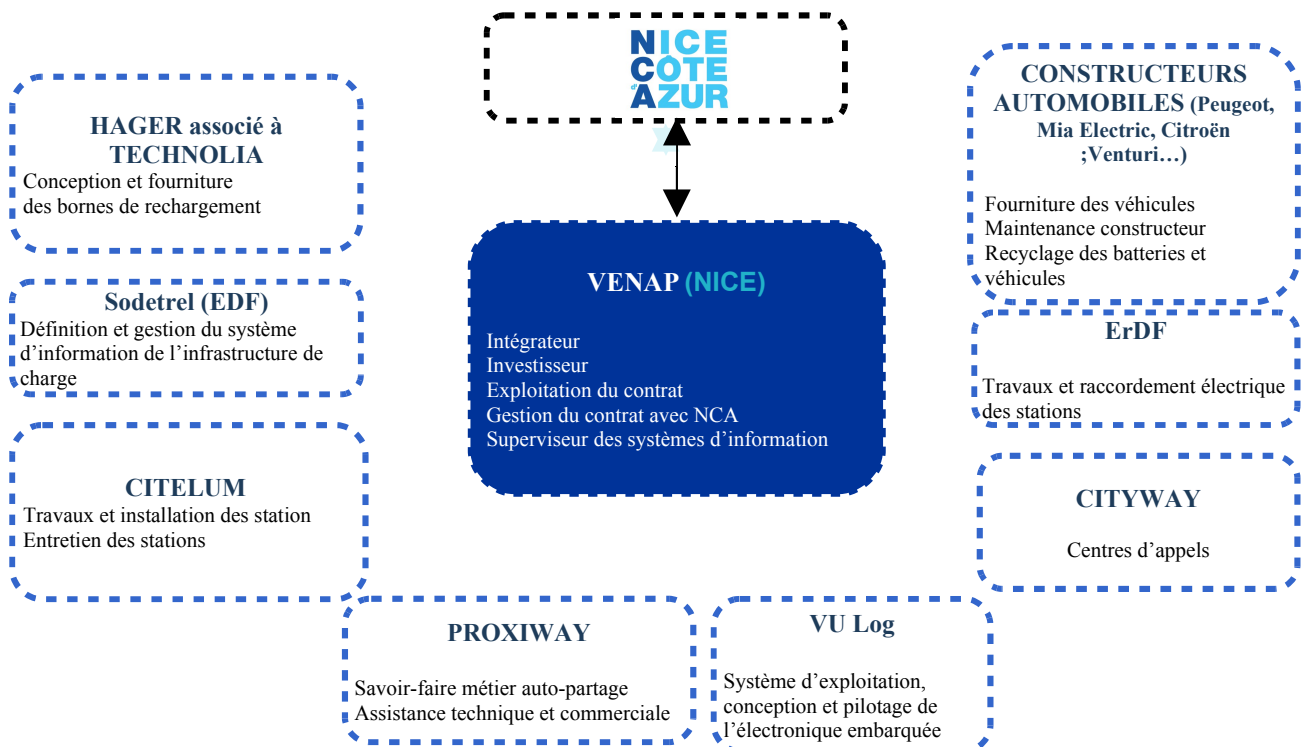


Le Groupement VENAP réunit les compétences et moyens techniques de Veolia Transport et EDF :

- ▶ Offre de mobilité nouvelle **au cœur des stratégies** de Veolia Transport et EDF,
- ▶ Volonté de renforcer leur politique d'expérimentation et d'innovation autour des projets de « **Villes Vertes et Intelligentes** »,
- ▶ Très bonne **connaissance du territoire**,
- ▶ Capacité à **insérer le service dans l'offre globale de mobilité** de NCA,
- ▶ Expérience de mise en place et d'exploitation de **services d'auto-partage**, y compris avec des véhicules électriques,
- ▶ Expertise dans le domaine des **véhicules électriques**, de la **fourniture d'électricité** et de l'**infrastructure de recharge**.

L'expertise des partenaires du Groupement VENAP

**Nice Côte d'Azur lance l'autobleue,
ma voiture électrique en libre-service**



Des stations pleinement intégrées dans le paysage urbain avec un usage facile

Les stations offrent aux utilisateurs un **parcours simple et intuitif, rapide et accompagné**.

Les stations bénéficient d'une **grande résistance à l'environnement urbain** (collisions, aléas climatiques, dégradations) et de plus nous avons cherché à les localiser dans le **périmètre de surveillance des caméras de vidéo-protection**.

Le système offre aussi dans chaque station, deux emplacements de recharge pour les véhicules électriques du parc privé des particuliers.

Par ce biais, Nice Côte d'Azur sera l'une des 1ères des quatorze collectivités signataires du Livre Vert pour les véhicules rechargeables (piloté par Louis Nègre) à mettre en œuvre des mesures concrètes de mise à disposition du public de bornes de recharge électrique.

En option, il sera possible d'ajouter aux stations Auto-partage **des bornes de rechargement pour deux-roues électriques**.

Gestion optimisée des travaux

- ▶ Gestion environnementale de référence,
- ▶ Limitation de la gêne occasionnée aux riverains à 7 jours par station.

Protection efficace des places contre le stationnement intempestif

- ▶ Capteurs de présence électronique sur les places privatives,
- ▶ Arceaux amovibles télécommandables sur les places auto-partage,

- ▶ Marquages au sol et mobilier urbain adapté.

Evolutivité des bornes

- ▶ Compatibles avec un rechargement à 6kVA (32A) permettant un rechargement en 3 heures,
- ▶ Compatibles avec des services de kiosques multifonctionnels pour un stationnement et une circulation intelligents (les utilisateurs pourront consulter en temps réel l'état d'occupation des bornes, des places disponibles,... application sur internet et sur Smartphone...),
- ▶ Adaptables aux futurs standards de prise.

Les véhicules



Peugeot iOn / 21 Citroën Berlingo / Peugeot Partner Venturi constituent la flotte.

Fin 2012 : 210 véhicules et 70 stations seront en service, si de nouveaux modèles sont disponibles, NCA élargira la gamme des véhicules mis à disposition.

Ce parc sera renouvelé plusieurs fois au cours de la délégation en fonction de l'évolution du marché des

véhicules électriques.

Des offres simples et adaptées aux différents utilisateurs

AUTO-PARTAGE

Adhésion au service : 25 € (frais de dossier)

Dépôt de garantie (non encaissé) : 300€

Franchise en cas d'accident: 300€

Offre Liberté

- Pas d'abonnement
- Mode de réservation :
 - par internet ou web mobile
 - Par serveur vocal interactif
 - Par téléphone au centre d'appel
- Tarif horaire (ajusté à la minute) 8€
- Forfait *Matinée* (4 h) 20 €
- Forfait *Soirée* (5 h) 20 €
- Forfait *Journée* (10 h) 50 €

Offre Fréquence

- Abonnement mensuel 50 € - Forfait 10h inclus
- Mode de réservation :
 - Par internet / web / SVI
 - Par téléphone au centre d'appel
 - Tarif horaire (ajusté à la minute) : 5€

RECHARGEMENT DE VEHICULES PRIVATIFS (Deux-roues et Automobiles)

Jusqu'au 31 décembre 2012 : gratuité du service

Une exploitation et une maintenance rigoureuse

- ▶ Une équipe dédiée à l'exploitation du contrat,
- ▶ Support du pôle régional de Veolia Transport et des directions techniques de Veolia Transport et EDF,
- ▶ Formation active des équipes : accès au Campus régional de Veolia Environnement,
- ▶ Entretien et maintenance des véhicules et des stations effectués par des acteurs locaux : prévention, réactivité et efficacité,
- ▶ Un programme complet de maintenance préventive,
- ▶ Une équipe d'astreinte pour des interventions curatives dans des délais minimaux,
- ▶ Une assistance 24h/24 aux clients en cas d'incident.

En route vers la Mobilité durable...

La priorité de Christian Estrosi, Maire de Nice, Président de Nice Côte d'Azur, en matière de transport est de favoriser les modes de déplacements doux ou à énergies propres.

Aujourd'hui, 70% des citoyens de l'Union Européenne vivent dans les zones urbaines. La nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20%, entre 1990 et 2020, souhaitée par la Communauté Européenne, doit se traduire par la mise en place d'outils de mobilité durable, privilégiant les modes de déplacements doux, permettant à tout un chacun de modifier ses habitudes et ses attitudes.

C'est dans cette perspective que la Ville de Nice et Nice Côte d'Azur déploient de nouveaux services de mobilité innovants et plus respectueux de l'environnement.

Un réseau de transport de plus en plus respectueux de l'environnement :

Aujourd'hui, sur les 230.000 voyages réalisés quotidiennement sur le réseau urbain Lignes d'Azur, plus de 40% sont effectués en tramway, un mode de transport totalement « propre ».

Nice Côte d'Azur lance l'autobleue, ma voiture électrique en libre-service



Le schéma de transport qui prévoit la mise en place d'un véritable réseau de tramway à l'horizon 2030 permettra d'augmenter ce pourcentage à 70%.

En plus de l'offre « tramway », le réseau urbain Lignes d'Azur dispose d'environ 400 bus, dont 254 sont propriété de Nice Côte d'Azur :

- 96 fonctionnent au gaz (GNV): 78 bus standards et 18 articulés,
- 158 fonctionnent avec du carburant diesel, dont environ 40% sont des bus euro 4 et EEV (équivalent à euro 6) très peu polluants.

C'est le résultat d'un programme ambitieux de renouvellement des véhicules, lancé par la Communauté Urbaine depuis plusieurs années.

L'éco#, un éco-carburant au service de l'environnement

Issu de la transformation des huiles alimentaires usagées, l'éco# est un nouveau carburant à vertus environnementales. Il permet à la fois de réduire la pollution locale (à l'échappement du véhicule) et de diminuer la pollution globale (gaz à effet de serre). L'éco# est actuellement en test sur le réseau Lignes d'Azur (20 bus sur le réseau Nice Côte d'Azur et 20 bus sur le réseau départemental).

Objectifs : Valider techniquement le carburant, en collaboration avec les constructeurs et favoriser l'émergence de nouveaux carburants moins polluants.

Les avantages d'éco#

En termes environnementaux :

- Réduction des rejets d'oxydes d'azotes et de fumées (émulsion)
- Réduction des rejets de gaz à effet de serre (ester d'huile renouvelable)
- Non concurrence alimentaire pour la production d'ester (huile alimentaire usagée)

En termes techniques :

- Aucun réglage et aucune modification ne sont nécessaires sur les moteurs
- Eco# offre une parfaite miscibilité avec le gazole. Ce programme d'essai est évalué et a reçu le soutien de l'ADEME.

Le vélo pour se déplacer en toute liberté sans polluer

Promouvoir le vélo comme un usage alternatif à la voiture en ville est un objectif fort de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur. La mise en place du dispositif Vélo Bleu et le développement des pistes cyclables sont les 2 axes principaux de cette politique volontariste.

Les vélos bleus

- Lancement le 18 juillet 2009 avec 90 stations et 900 vélos
- Aujourd'hui 1 200 vélos et 120 stations sont disponibles sur la Ville de Nice
- Plus d'1Million de locations ont été recensées depuis le lancement

Nice Côte d'Azur lance l'autobleue, ma voiture électrique en libre-service

- Courant 2011, 55 stations supplémentaires dont 12 à Saint-Laurent-du-Var et 18 à Cagnes-sur-Mer sont venues compléter celles existantes. Cela représentera 550 vélos supplémentaires mis à la disposition des habitants de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur.

Les pistes cyclables

- 53,5km de pistes cyclables ont été réalisés à ce jour sur les 125km prévus à l'horizon 2013
- La priorité est donnée à la desserte :
 - de l'hyper centre (axes Est/Ouest et Nord/Sud)
 - le long des rives du paillon pour relier la Trinité
 - de la plaine du Var
- 7676 places de stationnement pour les 2 roues sont disponibles aujourd'hui, dont environ 20% pour les vélos.



Un parc automobile qui privilégie l'électrique

La Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice disposent d'un parc automobile pour assurer les services rendus au public dans un certain nombre de domaines (propreté ; nettoyage ; collecte ; espaces verts...).

Pour accompagner le plan gouvernemental « véhicules propres », les deux collectivités ont lancé un marché en groupement de commande pour l'acquisition de véhicules de services électriques.

L'objectif étant de favoriser, à usage identique, le renouvellement du parc avec des véhicules qui ne polluent pas :

- 100% écologique
- 0 rejet de CO²
- 100% silencieux



Cette politique volontariste « éco-responsable » concerne principalement :

- Les 2 roues, avec l'acquisition de 14 scooters électriques à ce jour.
- Les véhicules industriels avec la mise en service de 8 véhicules type « goupil » et la commande de 6 autres supplémentaires.

Nice Côte d'Azur lance l'autobleue, ma voiture électrique en libre-service

• Les véhicules de tourisme : 6 véhicules sont actuellement prévus pour être commandés dès juin 2011, date à laquelle ils devraient être disponibles auprès des fournisseurs.

Le stationnement, un levier indispensable à l'éco-mobilité

Réduire la pollution et le bruit passe par la maîtrise de la circulation et du stationnement en ville. Plusieurs mesures prises par Nice Côte d'Azur en faveur du stationnement, offrent aux automobilistes une alternative à l'utilisation de la voiture en ville :

- **Le Stationnement Résident**

Etendu aujourd'hui à l'ensemble du centre ville, il permet aux habitants des quartiers de Nice de bénéficier de tarifs attractifs pour stationner leur véhicule près de chez eux. Cette mesure bénéficie à l'ensemble des modes de déplacements alternatifs (tramway, bus, vélos, marche à pied).

Tarifs : 1,50€/jour ; 7€/semaine ; 13€/2 semaines

- **Les parcs relais**

En connexion directe avec le réseau de transport en commun, les parcs relais permettent aux habitants de l'agglomération niçoise de laisser leurs véhicules en périphérie de la ville et de rejoindre le centre ville soit en tramway, soit en bus. 4 parcs relais sont en service et offrent plus de 1200 places à des tarifs très attractifs. Le stationnement est inclus dans le prix d'un aller-retour en transport en commun.

Tarif : 2€ pour la journée, transports compris.

- **Franchise de 1 heure dans les parcs-autos**

Aujourd'hui 10 parkings du centre ville, soit 3300 places, offrent une franchise de stationnement d'une heure. Cette mesure, en faveur du développement du commerce de proximité, permet aux automobilistes désireux d'effectuer des courses rapides, de stationner sans encombrer la voirie et ainsi diminuer la circulation et la pollution.

- **La gratuité pour les véhicules propres**

Afin de favoriser le développement des véhicules à zéro émission de CO², Nice Côte d'Azur a instauré le stationnement de surface gratuit pour les véhicules électriques ou fonctionnant au biogaz.

Pedibus : un transport scolaire écologique et économique

Pour favoriser le développement de réseaux de transports propres et l'émergence d'une conscience éco-citoyenne, la Ville de Nice et Nice Côte d'Azur souhaitent développer des lignes de pédibus, pour amener les enfants à l'école à pied.

Le pédibus, un transport scolaire, sécurisé, écologique, économique et pédagogique :

- Il a tout de l'autobus scolaire mais il va à pied !



**Nice Côte d'Azur lance l'autobleue,
ma voiture électrique en libre-service**

- Il emprunte une ligne avec ses arrêts (matérialisés sur les trottoirs) et ses horaires.
- Il est conduit par plusieurs adultes volontaires en toute sécurité et selon un itinéraire défini.
- Il est 100% écologique.
- Il sensibilise l'enfant aux dangers de la route.
- Il simplifie la vie des parents en les soulageant des nombreux trajets.
- Il favorise les contacts et la convivialité dans le quartier ou le village.

Pedibus est réalisé en partenariat avec l'inspection académique 06, le CPIE Iles de Lérins et les parents d'élèves.